

Montréal, le 10 novembre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les intervenants

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2018
Dossier de la Régie : R-4012-2017**

Mesdames, Messieurs,

Tel que prévu, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra **de 9 h à 15 h du 24 novembre au 1^{er} décembre 2017 dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, les témoins du Transporteur et dans un second temps, ceux des intervenants. La contre-preuve du Transporteur le cas échéant, les plaidoiries des participants et la réplique du Transporteur concluront l'audience.

Le Transporteur a déposé, ce jour, certaines informations relatives à la présentation de sa preuve, dont la liste des panels et les sujets couverts.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes, **au plus tard à 12 h le 14 novembre 2017 :**

- une déclaration assermentée au soutien de leur preuve;
- les moyens préliminaires qu'ils entendent soulever, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire;
- le temps requis pour l'adoption de leur preuve écrite et de sa présentation;
- la liste et la qualification de leurs témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger chacun des panels de témoins du Transporteur et ceux des intervenants, en précisant lesquels;
- le temps prévu pour leur argumentation;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml